

Antenne 5G de 26 mètres rue L. Bourgeois

Dans le PalaiseauMag de février, M de Lasteyrie affirmait sa solidarité avec le collectif qui a formulé, sur ces deniers, un recours contre l'arrêté du maire de Palaiseau autorisant cette antenne. Ce projet avait été refusé en 2019 par l'ex-maire adjoint à l'urbanisme. Bouygues Telecom a déféré cet arrêté devant le TA de Versailles et obtenu gain de cause-jugement autorisant l'antenne notifié à la commune fin 2020. La municipalité de Palaiseau s'est bien gardée d'interjeter appel avec les moyens de la mairie et a laissé courir le délai d'instruction du dossier. Par accord tacite, Bouygues a obtenu l'autorisation de construire le pylône de 26m dans une zone pavillonnaire où la hauteur est limitée à 11,50m par le PLU. Hypocrisie du maire de Palaiseau qui se présente comme le chevalier blanc à la veille des élections régionales. Position délicate du nouvel adjoint urbanisme : directeur commercial « grands comptes » chez SOCOTEC, comme il se présente sur internet, l'immobilier est son métier. Est-il vraiment indépendant, quand on voit sur le net que Bouygues est client de SOCOTEC ? Projet suspendu actuellement au bon sens de Bouygues face à la détermination des riverains et à la protection de l'environnement. A SUIVRE